

Centre d'Hébergement Eclaté

Objectifs

Le Centre d'Hébergement Eclaté (CHE) accueille depuis le 1^{er} juin 1985 des ménages avec enfants, privés de logement et rencontrant des difficultés socio-éducatives.

L'établissement est un Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS) fonctionnant sous forme éclatée par le moyen de onze appartements installés en Moselle Est (quatre à Creutzwald, quatre à Forbach, un à Stiring-Wendel, un à Betting et un à Freyming-Merlebach). Il assure une mission d'accueil, d'hébergement et d'insertion.

Eléments statistiques

14990 journées ont été réalisées,

93,65 % de taux d'occupation,

75 personnes / 14 ménages ont pu bénéficier d'un hébergement,

4 ménages ont accédé au logement autonome dans le parc public et 5 dans le parc privé. Au-delà des accompagnements individuels opérés de chaque ménage au regard de ses compétences et besoins spécifiques, l'équipe s'est associée à des projets collectifs comme l'action anti gaspi déployée de façon transversale au sein des différents services de l'UDAF de la Moselle. Des résidents se sont inscrits avec plaisir dans cette action, aux côtés des professionnels.

Financement

L'établissement bénéficie d'une dotation globale de fonctionnement de l'Etat au titre de l'aide sociale à l'hébergement : dispositif Accueil Hébergement, Insertion (AHI).

La capacité d'accueil est de 48 places installées et financées, réparties sur onze appartements du parc public HLM loués par voie de convention auprès de trois bailleurs de la Moselle-Est.

Les logements sont entièrement équipés et meublés permettant aux familles accueillies de trouver dès l'admission des conditions de vie satisfaisantes.

L'admission est prononcée pour six mois par la DDCS sur délégation du Préfet. Elle est éventuellement renouvelable.

Faits marquants

On relève que depuis 2016 les ménages tendent à quitter les appartements du CHE dans le délai d'un an environ. On peut expliciter ce phénomène par le travail intensif demandé par les cadres hiérarchiques à l'équipe en vue de fluidifier les parcours et l'offre du CHE. Les ménages sont rapidement accompagnés suivant un projet individualisé tenant compte de leurs compétences évaluées au démarrage de l'accueil. Les points forts des ménages servent le travail quotidien pour travailler et combler leurs fragilités et carences. Le travail de collaboration engagé avec les ménages, véritables acteurs de leur projet, et en lien avec l'ensemble des partenaires locaux, apparaît aller dans le sens d'une résolution durable des difficultés, quasiment aucune famille n'ayant eu à notre connaissance recours au dispositif de l'hébergement d'urgence ou de logement accompagné à sa sortie du CHE. Un projet de restructuration de l'offre en termes d'implantation des appartements est en cours, toujours sur le territoire de Moselle Est.

Depuis l'année dernière un travail en lien avec le « Service de l'insertion de l'UDAF » a permis l'intégration de trois ménages au sein des actions collectives sur le bassin de Creutzwald. Cette participation a permis de sortir ces mères de familles de leur isolement et de les inscrire dans un réseau de quartier.

Il est à noter aussi la participation de ménages du CHE, à l'action transverse, de lutte contre le gaspillage alimentaire. Ces ménages se sont impliqués durant toute l'année pour la préparation de cette journée qui c'est déroulée au Centre Social du BRUCH à Forbach.

Service d'Aide aux Familles par l'Accompagnement Logement

ASLL - Accompagnement Social Lié au Logement

A. Objectifs

Cette mesure émane de la Circulaire du 7 décembre 1990, intervenant en application de la Loi Besson du 31 mai 1990 visant la mise en œuvre du droit au logement : « Le fonds de solidarité prend en charge des mesures d'accompagnement social individuelles ou collectives lorsqu'elles sont nécessaires à l'installation ou au maintien dans un logement des personnes et des familles bénéficiant du plan départemental, qu'elles soient locataires, sous-locataires, propriétaires de leur logement ou à la recherche d'un logement. [...] Les mesures d'accompagnement social donnent lieu à l'établissement de conventions conclues par le département avec les organismes ou associations qui les exécutent. »

L'UDAF de la Moselle met en œuvre ce dispositif sur les territoires de Moselle Est et Sud Moselle (Boulay, Saint-Avold, Sarreguemines, Bitche et Sarrebourg), par une chargée de mission de niveau 3, diplômée Educatrice Spécialisée (ES), à temps plein.

En référence au Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD) 2014-2018, les objectifs du dispositif consistent à permettre l'accès et le maintien dans un logement.

ASLL Accès : il s'agit d'un accompagnement dans l'accès à un logement dans une logique d'insertion durable (et non pour répondre à une situation d'urgence) en développant les capacités d'automatisation des ménages, en veillant à la bonne intégration du ménage dans son logement et dans son environnement (quartier et ses services, voisinage...).

ASLL Maintien : les objectifs sont de favoriser le maintien dans le logement, le rétablissement de la situation financière, la reprise du contact avec le bailleur. Elle accompagne les ménages, sur saisine du Département, dans leurs difficultés de paiement.

Eléments statistiques

Sur l'année 2018, 56 ménages ont été accompagnés par l'UDAF, 27 ménages dans le cadre de l'accès au logement et 29 ménages dans le cadre du maintien.

Nous relevons une majorité de personnes âgées de plus de 40 ans. Nous constatons que sur 56 ménages suivis en 2018, 19 sont des femmes avec enfants et 8 des femmes seules. Le nombre d'hommes seuls est également important et s'élève à 18. Parmi ces 65 ménages seulement 7 ont moins de 30 ans.

La mesure ASLL peut être reconduite deux fois. En 2018, 20 ménages ont bénéficié de deux renouvellements de mesures. Nous constatons que l'accompagnement est davantage basé sur un travail au long terme (18 mois).

Le travailleur social a eu en moyenne 32,5 dossiers traités mensuellement en 2018.

Nous observons un état d'isolement très prononcé pour le public accompagné ; en effet nous n'avons rencontré que 11 couples sur les 56 personnes suivies en 2018.

En 2018, 15 dossiers de surendettement ont été déposés ou redéposés.

8 mesures n'ont pas débuté ou ont été arrêtées pour non coopération.

4 mesures ont du être arrêtées avant d'avoir débuté pour un changement de situation (déménagement, hospitalisation...).

18 personnes ont bénéficié d'aides à l'énergie.

3 impayés locatifs ont été demandés.

Deux dossiers de DALO ont été déposés.

Financement

Une Convention relative à la mise en œuvre et au financement d'actions pour l'accompagnement social lié au logement dans le cadre du Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées en Moselle, a été signée entre le Département de la Moselle et l'Union Départementale des Associations Familiales (UDAF) de la Moselle pour l'année 2018.

Faits marquants

L'ASLL est une mesure qui peut permettre d'acquérir des réflexes budgétaires assez rapides. Nous constatons de plus en plus que l'ASLL constitue un étayage très efficace dans l'accès au logement pour le public jeune souvent peu informé des droits, devoirs et usages en matière de logement. Dans la plus grande majorité des interventions, la mise en œuvre de l'ASLL montre un changement positif. Très souvent les accès au logement se déroulent dans de bonnes conditions et permet aux personnes d'acquérir les bases leur permettant un maintien durable au sein de leur logement.

Un travail sur les indicateurs des résultats de l'intervention est en cours, il a pour but de mieux mettre en valeur les évolutions favorables vers un retour à l'autonomie et leurs étapes.

Les points forts :

- Le travail de maintien dans le logement est plutôt concluant, quasiment aucune expulsion mise en œuvre.
- Le travail de partenariat avec les bailleurs est de plus en plus régulier et efficace.
- L'ASLL est une mesure qui peut permettre d'acquérir des réflexes budgétaires assez rapides. La mesure permet de régulariser des situations financières très critiques.

La perspective d'un CPOM avec le Département de la Moselle, concernant notamment cette mesure, permettrait de travailler de concert sur le repérage des besoins et l'adaptation de l'offre organisée par l'UDAF de la Moselle.

AVDL - Accompagnement Vers et dans le Logement :

A. Objectifs

Cette mesure émane de la Circulaire du 19 juillet 2010 relative à l'accompagnement vers et dans le logement. L'UDAF de la Moselle met en œuvre ce dispositif sur les territoires de Moselle Est et Sud Moselle par une chargée de mission de niveau 3, diplômée ASS, à temps plein. Elle est destinée « notamment à favoriser les sorties des structures d'hébergement et de logement temporaire vers le logement, et le maintien durable dans le logement. Ces mesures se situent en complémentarité des actions menées par ailleurs par les acteurs locaux. Elles participent de la Stratégie nationale 2009-2012 de prise en charge des personnes sans abri et mal logées et dont le principe «le logement d'abord» constitue un levier essentiel à favoriser les sorties réussies des structures d'hébergement [d'urgence] et de logement temporaire et le maintien durable dans le logement. »

Eléments statistiques

Le nombre de ménages accompagnés tout au long de l'année 2018 est de 83. 29 d'entre eux ont pu être relogés durant l'année 2018 en partie grâce au partenariat mis en place sur les bassins de Forbach et de Sarreguemines. Ce chiffre est équivalent à l'année précédente durant laquelle 28 relogements ont eu lieu.

En moyenne, l'accompagnement d'un ménage sur l'année 2018 se situe entre 7 et 8 mois. La durée moyenne de cet accompagnement dépend de différents facteurs : nature des problématiques rencontrées par les usagers, typologie des logements recherchés, disponibilités des logements, secteur demandé par les usagers, par exemples.

En 2018, les personnes isolées représentaient 67 % des ménages accompagnés sur l'année, soit autant qu'en 2017. Il s'agit majoritairement d'hommes (77 % des personnes isolées) âgés entre 30 et 60 ans pour 90 % d'entre eux. Ces chiffres ne traduisent pas un nombre plus élevé d'hommes sans domicile fixe que de femmes mais laissent à penser que les ressources sont différentes et le cercle familial et amical plus étoffé chez les femmes.

A l'inverse des personnes isolées, le nombre de familles avec enfants a augmenté entre 2018 et représente désormais plus de 30 % des ménages accompagnés. Cette augmentation fait suite à celle de 2017 et est principalement due à l'intégration

des ménages issus de la demande d'asile dans le public AVDL. En effet, dans la majorité des cas, il s'agit de couples avec enfants.

Le travail mené avec les CHRS reste le plus important puisqu'il représente près de 50 % des orientations sur l'année 2018. Les orientations effectuées par les équipes de travail de rue et d'accueil de jour se placent juste après avec 24 % des orientations. Ces chiffres sont en adéquation avec les missions principales de la Chargée de mission qui sont de favoriser les sorties réussies de structures d'hébergement et l'accès direct de la rue au logement.

C. Financement

Le dispositif est piloté et financé par la DDCS auprès de plusieurs associations, dont l'UDAF de la Moselle.

Faits marquants

Les difficultés face au relogement d'un public spécifique recensées lors du précédent rapport demeurent, voire se sont accentuées. Des situations de plus en plus précaires rendent difficiles les relogements. Les bailleurs nous ont à nouveau fait part d'une forte augmentation des impayés de loyers en 2018, les rendant méfiants à l'encontre des publics précaires. De même, le marché des petits logements demeure saturé et n'offre que peu de possibilités.

Bien que le relogement dans le parc public soit à privilégier pour le public suivi dans le cadre de l'AVDL au vu de ses faibles revenus, les relogements sur l'année 2018 se sont repartis équitablement entre le parc privé le parc public : 29 relogement en 2018 dont 12 dans le parc public et 16 dans le parc privé. 12 relogements dans le parc public ont eu lieu en 2018 pour 9 l'année précédente. Ce phénomène peut s'expliquer en partie par la forte demande de petits logements face à une faible offre. Les personnes vont ainsi s'orienter vers le parc le plus important qui demeure le parc privé.

Cela peut être également le résultat d'une autre difficulté liée aux bailleurs sociaux. En effet, les bailleurs sociaux Néolia Lorraine et LogiEst, qui représentent à eux deux la plus grande part de logements sociaux en Moselle-Est et Sud-Moselle, ont fusionné au 1er janvier 2018. Cette action a pu générer des retards ou des ajournements dans le relogement des personnes.

AVDL 2 dite « impayés locatifs » :

A. Objectifs

Cette mesure émane également de la Circulaire du 19 juillet 2010. Il s'agit d'une expérimentation menée en Moselle dans le cadre de la prévention des impayés de loyers dans le parc privé, et ce depuis 2013.

L'UDAF de la Moselle met en œuvre ce dispositif sur le territoire de Moselle est et Sud Moselle par une chargée de mission de niveau 3, diplômée CESF, à temps plein.

En référence au PDALHPD 2014-2018, cette mesure a pour objectifs :

- D'évaluer les difficultés rencontrées à travers un diagnostic social,
- De définir et mettre en œuvre les actions à réaliser,
- De favoriser le dialogue entre les locataires et le bailleur,
- De mobiliser les relais : travailleurs sociaux de secteur, Caisse d'Allocations Familiales (CAF), Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).

Éléments statistiques

Sur l'année 2018, 301 commandements de payer ont été transmis à l'UDAF dans le cadre de cette mesure. Ceux-ci ont été envoyés environ tous les deux mois. 108 dossiers ont été ouverts, c'est-à-dire les locataires rencontrés, les propriétaires et partenaires contactés et les diagnostics transmis. 58 dossiers sur les 301 réceptionnés ont été classés sans suite car les locataires étaient déjà sortis du logement concerné par la dette au moment de la transmission du commandement de payer à l'UDAF. Enfin 135 personnes sur les 301 saisines réceptionnées n'ont jamais donné suite à notre mise à disposition.

Nous relevons une majorité de personnes seules âgées de 30 à 60 ans et nous pouvons définir une légère prédominance masculine. En effet, les hommes seuls représentent 50% des ménages ayant répondu à la mise à disposition en 2018. 25% du public est constitué de femmes seules et le dernier quart par des couples.

Cette évolution peut notamment s'expliquer par une hausse du nombre de couples rencontrés durant ces dernières années. On relève 29 couples accompagnés en 2017 et 28 en 2018 ce qui peut indiquer qu'en un an, un léger changement de typologie des ménages est recensé.

Par ailleurs, il est important de préciser la part significative des personnes âgées au sein du dispositif. 15 ménages âgés de plus de 60 ans ont adhéré à l'accompagnement au cours de l'année 2018. La population est vieillissante sur nos secteurs d'intervention et nous le constatons quotidiennement sur les trois bassins d'intervention (Sarreguemines, Forbach et Sarrebourg). Cela requiert d'autant plus de vigilance que ce sont majoritairement des personnes isolées ayant déjà perdu leur conjoint. Seulement trois ménages sur 15 étaient en couple.

Nous avons pu réaliser une analyse socio-professionnelle du public que nous avons rencontré au cours de l'année 2018, 110 ménages ont été accompagnés soit 138 personnes si nous comptabilisons deux personnes par couple pour cette étude. Il apparaît rapidement qu'une majorité de ces personnes sont concernées par un emploi stable désigné notamment par un contrat à durée indéterminée (CDI). Au nombre de 52, cela représente 38% de personnes employées en comparaison des 12,5% touchées par la précarité de l'emploi. Ces dernières sont principalement représentées par les emplois intérimaires ou les Contrats à Durée Déterminée (CDD) à courte durée.

Dans un même ordre d'idée, on retrouve 17 personnes inscrites au Pôle Emploi et percevant tous les mois de l'ARE ou de l'Allocation de Solidarité Spécifique (ASS). Ces personnes sont à la recherche d'un emploi afin de pouvoir s'insérer à nouveau dans le milieu professionnel.

Portons également un regard sur le public inactif comme les personnes sans activité ou les retraités. Nous pointons ainsi le nombre non négligeable de personnes sans activité, 32 sur 138, lesquelles perçoivent mensuellement un RSA de 480 Euros pour une personne seule.

De plus, la tranche d'âge de plus de 60 ans souligne une évolution croissante du public visé par la pension de retraite. On évaluait en 2016, onze personnes relevant de ces revenus alors qu'on en dénombre 15 en 2018.

Financement

Le dispositif est piloté et financé par la DDCS auprès de plusieurs associations, dont l'UDAF de la Moselle.

Faits marquants

Depuis le début de l'activité en 2014 jusqu'en décembre 2018, 400 personnes ont pu être rencontrées et épaulées dans la résolution de leurs difficultés.

Le public que nous rencontrons ne bénéficie d'aucun suivi social et manque d'informations quant aux recours auxquels ils peuvent être éligibles. Bien souvent,

pour l'accès ou le maintien dans le logement, les demandes auprès du FSL, par exemple, ne sont pas effectuées. Les locataires règlent leur caution et le premier loyer par leurs propres moyens ce qui engendre inévitablement des difficultés budgétaires dès le départ. Dans un autre ordre d'idée, le public que nous rencontrons n'est pas toujours éligible à ces aides et il devient alors complexe de mobiliser des ressources financières pour permettre un soutien ou une installation décente.

Le public de moins de 25 ans reste difficile à épauler celui-ci n'ayant pas accès aux allocations. Souvent sans liens familiaux et résidant seul dans un logement autonome très jeune, il ne connaît aucune solution viable s'il ne parvient pas à s'insérer professionnellement.

On peut noter en second lieu, la part croissante du poste logement dans le budget des ménages. En effet l'insuffisance de leurs ressources ne leur permet pas d'assumer à la fois le loyer et l'ensemble des charges mensuelles. La moindre dépense exceptionnelle peut faire basculer un ménage vers l'impayé locatif. Par exemple, les rappels de charges sont parfois très importants en fin d'année et ne sont en général pas anticipés. Cette problématique est particulièrement visible chez de nombreux locataires bénéficiant du RSA ou voire même aujourd'hui chez les salariés en contrats précaires. De plus, l'augmentation constante du prix des énergies représente également des limites pour ce public. Nous pointons une méconnaissance de gestion des fluides chez les ménages concernés c'est pourquoi nous essayons pour la plupart de mettre en place une action éducative autour des économies d'énergies. Nous constatons un réel manque des acquis de base principalement sur les plans d'hygiène de vie et de maîtrise budgétaire. Nous pouvons citer l'exemple des ménages dont l'alimentation consiste uniquement à se rendre au fast-food ou de ceux qui retirent l'intégralité de leurs ressources en début de mois dans la crainte d'être saisis. Nombre d'entre eux n'anticipent pas les factures ponctuelles et tendent à dépenser l'ensemble de leurs ressources lorsqu'ils se sentent financièrement à l'abri. Se pose ainsi la question du besoin d'étayage budgétaire dans un accompagnement éducatif régulier tenant compte de l'ensemble des aspects d'une vie quotidienne en logement autonome.

La mise en œuvre de cette mission permet aujourd'hui de mobiliser un public isolé et parfois très éloigné de la vie active. Nous avons pu observer un réel manque d'initiative dans les démarches car les personnes rencontrées sont bien souvent effrayées par les organismes ou les institutions. L'AVDL entraîne, pour la majorité d'entre elles, une prise de confiance en soi et une motivation nouvelle pour la réalisation de démarches.

Pour les accompagnements les plus réguliers nous pouvons nettement remarquer un changement positif dans les habitudes des locataires se sentant aujourd'hui plus responsables et en maîtrise de leur propre situation.

IML : Intermédiation Locative

A. Objectifs

A la demande de la DDCS, l'UDAF de la Moselle a accepté d'être l'un des opérateurs de ce dispositif en Moselle.

L'IML consiste à accompagner les ménages qui ont besoin de sécuriser leur accès au logement de droit commun, c'est l'un des outils phare de la politique du logement d'abord.

Il permet la mise en œuvre d'une alternative se situant à l'intermédiaire du CHRS et du logement « autonome ».

Le territoire de Moselle Est dispose ainsi d'une palette plus étayée de dispositifs «logement», ce qui rend plus fluide et efficace l'évolution des personnes dans le cadre d'un parcours adapté.

En l'espèce, l'IML consisterait à accompagner les ménages qui ont besoin de sécuriser leur accès au logement de droit commun.

Une convention annuelle avec la DDCS permet le financement de l'activité, pour 2018 nous avons un portefeuille de 10 appartements en Moselle Est.

Pour conduire cette activité nous avons recruté un travailleur social de niveau 3.

CECAP : Centre d'Etude et de Conseil pour l'Accession à la Propriété

A. Objectifs

Le CECAP intervient depuis 1981 dans les domaines tant préventifs que curatifs pour toutes les questions relatives à l'accession à la propriété. Il s'adresse sans distinction à toutes les familles du Département de la Moselle, concernées ou intéressées par l'une ou l'autre prestation :

- Un conseil personnalisé (juridique, financier, social) et une étude approfondie en amont d'un projet d'accession ; cette mission a pris fin en octobre

2017. Ces familles sont désormais orientées vers l'Agence Départementale d'Information sur le Logement (ADIL) de la Moselle.

- Une analyse financière et sociale, ainsi qu'un accompagnement dans les démarches, postérieurement à l'engagement immobilier.

Cette mission est assurée par un travailleur social à 90 %.

Éléments statistiques

138 familles ont été accompagnées dans le cadre curatif en 2018. Les actions menées ont été réalisées au moyen de :

- 193 entretiens au bureau, servant non seulement à évaluer les situations familiales et financières, et poser le diagnostic budgétaire, mais aussi à assurer l'accompagnement dans les démarches,
- De très nombreux entretiens téléphoniques (après au minimum une rencontre au bureau) réalisés régulièrement avec les familles et différents partenaires pour permettre le suivi des situations et mesurer l'aboutissement des démarches entreprises. La correspondance par mails a été également très importante dans le suivi des situations.

81,8% des ménages accompagnés sont des ménages avec enfants.

Le nombre des ménages du Bassin Houiller et de l'Est mosellan (Bitche, Sarreguemines, Forbach et Sarrebourg) comme l'année dernière et représente en 2018 soit 33 % de l'activité. Le changement d'adresse de l'UDAF (à l'extérieur du centre-ville de Metz) semble être un facteur encourageant pour la reprise d'activité pour les familles du Sud-Moselle. Toutefois, les partenaires de ce secteur sont toujours en attente d'une reprise d'une activité CECAP au plus proche.

Concernant le type de résidence occupée, la maison individuelle reste largement majoritaire pour 80,02 % des familles accompagnées.

L'insuffisance de capacité à rembourser les crédits a engendré une fois de plus de nombreuses situations de surendettement : 50,2% des ménages en 2018 face à 45,9 % en 2017, ont eu recours au service de la Banque de France, pour la mise en place de plans conventionnels ou moratoires.

Financement

Ce dispositif est piloté et financé en grande partie par la CAF. Aucune autre offre de ce type n'existe dans le Département. Pour des raisons légales la CAF ne peut intervenir sans co-financement.

Faits marquants

Le CECAP a recentré son action uniquement sur le volet curatif dès la fin d'année 2017, la mise en œuvre du volet préventif étant assurée par l'ADIL. Le CECAP réoriente ainsi les éventuels ménages en demande vers ce partenaire. Ainsi, les moyens du CECAP sont désormais exclusivement disponibles au profit du champ curatif permettant ainsi d'améliorer encore les délais de réponse et l'approfondissement des accompagnements notamment. Dans ce contexte des documents comme la plaquette du CECAP ont été mis à jour. Nous sommes toujours à la recherche de financements complémentaire pour cette activité qui répond de manière évidente à un besoin d'accompagnement des ménages en difficulté de paiement dans leur accession.

L'accession à la propriété, et plus particulièrement à la maison individuelle, est un souhait de vie important de beaucoup familles, d'autant que les conditions d'emprunts restent très favorables. Toutefois, les plans de financements proposés aux ménages ne prennent pas toujours en compte l'évolution des situations familiales, comme le départ d'un enfant étudiant et la baisse des APL, fragilisant le budget de la famille. Les nombreuses situations de perte d'emploi et d'arrêts de travail pour cause de problème de santé ; l'augmentation des charges de copropriété et la perturbation des situations familiales (séparation, divorce, décès) conduisent à des difficultés financières importantes pour les accédant à la propriété déjà fragiles sur ce plan. Pour faire face à la perte de revenus ou à l'augmentation des charges, ces familles s'orientent alors vers la souscription de crédits à la consommation supplémentaires, aggravant un peu plus leur situation déjà fragile.

Dans le cadre d'une démarche qualité et afin d'améliorer encore le service rendu, le CECAP a adressé, comme l'an passé, un questionnaire de satisfaction à toutes les familles rencontrées dans le cadre curatif. Les réponses ont été comptabilisées et analysées. L'un des items le plus relevé par les ménages est l'absence de visites à domicile qu'ils évaluent pénalisante dans leur accompagnement : les publics les plus fragiles, les moins autonomes, les plus éloignés de Metz restent les plus touchés. Pour cette raison, l'UDAF fait le choix de réinstaurer des temps de présence sur les secteurs de Forbach, une fois par mois dès 2018.

Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale

A. Objectifs

Le Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale de l'UDAF à Sarreguemines pratique l'accueil de tous publics défavorisés, privés de logement ou en voie de l'être : femmes seules avec ou sans enfants, hommes seuls avec ou sans enfants, couples avec ou sans enfants.

Le CHRS propose un accompagnement social axé sur des actions visant à l'insertion ou la réinsertion des ménages.

La capacité d'hébergement de l'établissement est de 79 places réparties de la manière suivante :

- | | |
|--------------------------|--------------------------------------------------------|
| - 55 places en insertion | } 30 places en "diffus"
et 49 places en "regroupés" |
| - 24 places en urgence | |

Les problématiques des personnes hébergées sont diverses, mais très souvent caractérisées par des cumuls de difficultés et des ruptures importantes (carences affectives, addictions, endettement, problèmes de santé mentale et/ou physique, parcours institutionnels, absence de ressources ou ressources précaires, absence d'emploi, expulsions...).

Dans le contexte économique actuel, l'insertion professionnelle reste difficile à concrétiser pour tous les publics, généralement peu qualifiés et peu expérimentés.

L'insertion par le logement peut constituer pour les personnes bénéficiant de revenus, le retour à une vie plus normalisée.

L'accompagnement social proposé aux personnes hébergées va se concentrer sur l'ouverture des droits (Assedic, RSA, CMU, CMU-complémentaire...) ou leur rétablissement, mais aussi favoriser la reprise de confiance par la mise en évidence des compétences personnelles, la reconstruction d'une personnalité souvent marquée par le découragement, le manque d'estime de soi et l'isolement, l'accompagnement aux soins.

Éléments statistiques

En 2018, 17499 journées d'hébergement en insertion ont été réalisées et 10329 journées d'hébergement en urgence, soit un total de 27828 journées, ce qui représente un taux d'occupation de 96.51%.

83 personnes étaient présentes au 1^{er} janvier 2018 et 159 admissions ont été réalisées au cours de l'année.

242 personnes ont été hébergées en 2018.

Profil type de la personne hébergée :

- ⇒ un homme d'environ 40 ans, célibataire
- ⇒ accueilli seul
- ⇒ connaît le 115 et/ou l'Equipe Mobile et/ou le CHRS (bouche à oreille)
- ⇒ originaire du département de la Moselle
- ⇒ vivait précédemment de façon précaire chez des parents ou amis ou encore à la rue
- ⇒ niveau de qualification de type VI (abandon sans diplôme à la fin de la scolarité obligatoire)
- ⇒ passé professionnel inexistant ou marqué par une longue interruption d'activité
- ⇒ bénéficiaire de la couverture maladie universelle ou de l'aide médicale Etat
- ⇒ sans ressource à l'admission
- ⇒ sans mesure d'accompagnement à l'admission

En 2018, le travail d'accompagnement mis en œuvre par l'équipe des intervenants sociaux avec les personnes hébergées a permis la sortie de 157 personnes, dont 41 en insertion et 116 en urgence.

36 personnes ont pu accéder à un logement (parcs privé et public) et 6 personnes ont pu accéder à un logement adapté (EHPAD-Pension de Famille-appartement thérapeutique).

11 personnes perçoivent un salaire à la sortie.

Financement

De la compétence de l'Etat, l'intégralité du financement en dotation globale de fonctionnement est assurée par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale de la Moselle.

Faits marquants

Evaluation interne

Afin de répondre aux obligations de la Loi du 02 janvier 2002, le Pôle Hébergement Logement de l'UDAF est engagé dans une démarche d'évaluation interne pour 2018.

Le référentiel d'évaluation adopté est "CHRS +" (outil élaboré par la FAS).

La démarche d'évaluation externe s'est déroulée avec les équipes et les usagers en octobre et novembre, elle a rassemblé une partie des professionnels du service et des représentants des usagers.

Elle permet de mesurer le degré de conformité de la structure, de ses pratiques, de son organisation, au regard des critères du référentiel.

Elle met en évidence des points forts et des points faibles et de dégager des pistes d'améliorations.

Le diagnostic, l'analyse des différents thèmes, ainsi que les axes de travail visant à améliorer le service rendu aux bénéficiaires seront finalisés au cours du premier trimestre 2019.

Santé et socialisation

Parallèlement à la gestion des situations avec leurs différents volets (administratif, professionnel, santé, logement, budgétaire...), l'équipe éducative doit organiser, gérer et réguler la vie communautaire du CHRS, notamment les moments importants que représentent les temps de repas, les temps de détente et d'occupation dans les espaces collectifs ainsi que l'organisation et la supervision des tâches communes (entretien des locaux).

Afin de favoriser la cohésion de groupe, les échanges et l'expression des personnes hébergées, l'équipe éducative propose régulièrement des activités collectives aux thématiques ciblées.

↳ De manière hebdomadaire :

- jeux de société, sports collectifs

↳ De manière plus ponctuelle :

- L'association sportive sarregueminoise "[CAN : Courez Avec Nous](#)" a organisé une manifestation sportive de course à pied de 5 kilomètres en juin 2018, en faveur de la lutte contre le cancer. Un groupe composé de résidentes,

résidents et de travailleurs sociaux du CHRS y a participé, 20 personnes au total pour l'effort physique et la contribution au service de sécurité.

- Taïso : des séances ont été organisées dans le cadre de "Bougez en Mos'elles", né de la volonté commune du Comité Département Olympique et Sportif de Moselle et de la DDSC (Droits des femmes) de favoriser et promouvoir l'accès aux activités sportives des femmes en CHRS.
- Entraînement course à pieds
- Groupes de paroles
- Film + débat
- Ateliers "**Beauté & Bien-Etre**" (fabrication de masques, de soins...)
- Atelier "consommations d'énergie" animé par le groupe de volontaires service civique "*Unis-Cité*" de Sarreguemines : sensibilisation, mise à disposition de documents
- Activité cuisine et pâtisserie avec pour thématiques le calendrier des fêtes, les coutumes locales ou plus universelles (biscuits de Noël, gâteaux, agneau Pascal, tiramisu, beignets, crêpes, galette des rois...) ou la santé en promouvant la consommation régulière de fruits et légumes.



- Ateliers de création artistique (décorations de Noël, mandala...).
- Rencontres de travail entre résidents et leur "rédacteur en chef" pour la rédaction du journal interne "*Sarre reste entre nous*".
- La Messine : 6 femmes ont participé à la course/marche "La Messine", contre le cancer du sein.
L'équipe du CHRS a assuré la logistique de déplacement et d'accompagnement.

Des activités culturelles sont également valorisées : fréquentation de la médiathèque, visites d'expositions, concerts, représentations théâtrales, séances de cinéma.

A l'occasion des fêtes de fin d'année, les personnes hébergées au CHRS ont pu fêter comme il se doit le réveillon de Noël en répondant à une invitation à un repas de fête par le chef d'un restaurant local. Des cadeaux ont également été distribués aux enfants.

Les personnes sans domicile fixe n'ont pas été oubliées.

L'Equipe Mobile de Moselle Est a préparé à leur attention des coffrets cadeaux.

Les activités ludiques, de loisirs ou culturelles n'ont pas pour seul objet de passer un moment agréable, elles ont pour vocation de créer ou renforcer le lien social.

Un partenariat avec le CEGIDD (Centre Gratuit d'Information, de Dépistage et de Diagnostic, ex-CIDIST) permet la tenue périodique, par une infirmière, d'une permanence au CHRS.

Une intervention commune du CEGIDD et AIDES a permis d'aborder la question du SIDA, des infections sexuellement transmissibles et de leur prévention.

En lien avec le CMSEA, une action de dépistage du SIDA par TROD -Test Rapide d'Orientation Diagnostique - résultat en 1 heure- (8 personnes) et de sensibilisation à la dépendance au tabac (15 personnes) a été menée.

Service civique

Le CHRS de l'UDAF bénéficie de l'agrément délivré à l'UNAF par l'agence nationale du service civique pour l'accueil de volontaire service civique avec des objectifs centrés autour de l'épanouissement des personnes accueillies pour favoriser leur retour à une vie autonome.

Les missions se déclinent autour de :

- la mise en œuvre de l'action "Lire et faire lire",
- l'accompagnement des publics fragilisés dans l'apprentissage des savoirs de base utiles à la vie quotidienne et l'éducation au numérique,
- la participation à l'animation d'un accueil de jour pour personnes démunies,
- l'accompagnement dans des activités culturelles, sportives, ludiques et de promotion de la santé,
- la découverte des opportunités et potentialités du secteur,
- l'accès à la citoyenneté.

Une jeune personne a été accueillie sur la période d'octobre 2017 à juin 2018 et a pu mettre en place des actions dans les domaines suscités, autant d'actions qui ont contribué à la valorisation des personnes participantes, à la reprise de confiance en elles et la mise en avant de compétences.

La plus-value de ces interventions n'est pas à démontrer, elle est évidente et correspond aux attentes du public.

La personne volontaire service civique, par son immersion au CHRS, a pu découvrir les métiers du social et se familiariser avec l'accompagnement proposé aux personnes hébergées.

Elle a pu ainsi se préparer au mieux aux concours de sélection des instituts de formation et engager une formation qualifiante à l'issue du service civique.

"Lire et faire lire"

Il s'agit d'un programme national d'ouverture à la lecture et de solidarité intergénérationnelle.

Des bénévoles de plus de 50 ans offrent une partie de leur temps libre aux enfants pour stimuler le goût de la lecture et de la littérature.

Des séances de lecture sont organisées en petits groupes, tous les 15 jours, durant l'année scolaire, dans une démarche axée sur le plaisir de lire et la rencontre entre les générations.

Cette action culturelle accompagne les enfants dans leur apprentissage de la lecture.

13 séances ont eu lieu en 2018 à la Médiathèque de Sarreguemines ou au CHRS ; elles ont été suivies d'un goûter.

En moyenne, 4 enfants sont présents par séance.

Equipe Mobile de Moselle Est

A. Objectifs

L'année 2008 avait vu se concrétiser un projet, financé par la DDCS, de mise en place d'une équipe mobile sur le territoire de Moselle Est.

Démarré en décembre 2008, pour une période probatoire de six mois, ce projet est innovant en milieu rural et s'est finalement déroulé sur les cinq mois d'hiver de chaque année.

Les services de l'Etat ont financé la poursuite de l'activité après le mois de mars 2013 sur l'ensemble de l'année.

Aujourd'hui, grâce à une convention annuelle, ce dispositif est pérennisé. Trois travailleurs sociaux diplômés d'Etat couvrent l'ensemble de l'année, y compris les week-ends et jours fériés.

Les objectifs de l'équipe mobile ou "maraude" sont d'aller au contact de la population errante ou vivant en habitat précaire, de lui proposer une aide

matérielle immédiate (boisson chaude, repas, couverture, orientation vers un accueil...) et de renouer les liens avec les travailleurs sociaux.

Le principe visé est de proposer un panel de prestations ou d'orientations en respectant le choix des personnes.

L'équipe mobile a noué un réseau partenarial avec :

- les services de soins,
- la CPAM,
- les CCAS,
- le Conseil Départemental,
- les associations caritatives,
- les structures d'hébergement,
- le 115 - SIAO,
- les Missions Locales,
- Pôle Emploi...

Quatre agglomérations sont concernées : Saint-Avold, Forbach, Sarreguemines et Bitche sur signalement.

B. Eléments statistiques

L'équipe mobile a parcouru 33 461 kilomètres et couvre un périmètre de 1 800 km².

Durant l'année 2018, l'équipe mobile a réalisé 1335 interventions, concernant 274 personnes, et a procédé à 120 mises à l'abri.

C. Financement

De la compétence de l'Etat, le financement est assuré par le Direction Départementale de la Cohésion Sociale de la Moselle, par convention annuelle.

D. Faits marquants

Début janvier 2018, une entreprise naborienne a fait bénéficier l'équipe mobile et le CHRS d'un don conséquent de couettes qui ont pu être redistribuées à l'ensemble des bénéficiaires du Pôle Hébergement Logement ainsi qu'aux autres Pôles de l'UDAF.

Dans le cadre du plan de renforcement des équipes de maraude, deux accueils de jour ont été mis en place en décembre 2018 en Moselle-Est, à Forbach et à Sarreguemines.

Ils fonctionnent chacun à raison de 2 matinées par semaine.

Leur rôle est d'accueillir sans discrimination des personnes majeures (à la rue, en squat, très mal logées...), en grande difficulté et de leur permettre de se poser le temps d'une matinée (ouverture de 9h30 à 12h30) dans un lieu de convivialité et d'échanges avec la possibilité d'accomplir les actes élémentaires de la vie quotidienne (prendre une douche, laver son linge, prendre une boisson chaude, un en-cas...).

L'accueil de jour est un lieu de sociabilité, d'échange, d'identification des besoins permettant une orientation vers les services adéquats.

Dispositif de Suivi Social à l'Hôtel de Personnes Issues de la Demande d'Asile

A. Objectifs

Les services de l'Etat et l'UDAF de la Moselle ont signé en 2004 une convention concernant le suivi social des demandeurs d'asile hébergés en hôtel.

L'accompagnement social mis en place consiste à soutenir la personne tout au long de la procédure administrative entourant la demande d'asile et à favoriser des conditions de vie dignes.

Le travail entrepris s'articule autour des axes suivants :

- L'évaluation de la situation globale des personnes,
- L'optimisation des conditions de vie quotidienne par la prise en compte des besoins et des difficultés rencontrées,
- L'orientation des personnes vers les organismes en charge de la constitution du dossier de demande d'asile et de son suivi,
- L'ouverture et le maintien des droits en matière de protection sociale et d'accès aux soins,
- Les relations avec l'environnement des personnes et la scolarisation des enfants.

Les échanges sont permanents avec les services du 115 chargés de l'orientation des demandeurs d'asile vers les hôtels.

B. Eléments statistiques

Trois travailleurs sociaux diplômés d'Etat sont en charge de ces accompagnements. Une quatrième personne est venue renforcer l'équipe en juillet 2018.

Ce temps de travail a été consacré en 2018 à l'accompagnement de 872 personnes, représentant en moyenne 428 présentes à l'effectif.

Les nationalités représentées sont les suivantes : afghane, albanaise, algérienne, angolaise, arménienne, azerbaïdjanaise, bengalie, bosnienne, congolaise, gabonaise, géorgienne, ghanéenne, guinéenne, ivoirienne, kasake, kosovare, kirghize, libériane, macédonienne, malienne, marocaine, mongole, monténégrine, nigérienne, russe, sahraouie, serbe, somalienne, sri-lankaise, turque, ukrainienne.

Les personnes sont accueillies dans différentes structures et sur différentes communes. 33 nouvelles places en hôtel ont été ouvertes à Sarreguemines.

- Sarreguemines : foyer AMLI - appartements - hôtel
- Willerwald : chambres dans hébergement collectif
- Hambach : Hôtel
- Sarrebourg : Hôtel - appartements
- Avricourt - Phalsbourg : appartements

Les mouvements sont permanents : ainsi 464 personnes sont entrées et 446 personnes sont sorties. Les transferts sont liés aux admissions des primo-arrivants, aux admissions en CADA, aux sorties en logement pour les personnes réfugiées ou régularisées.

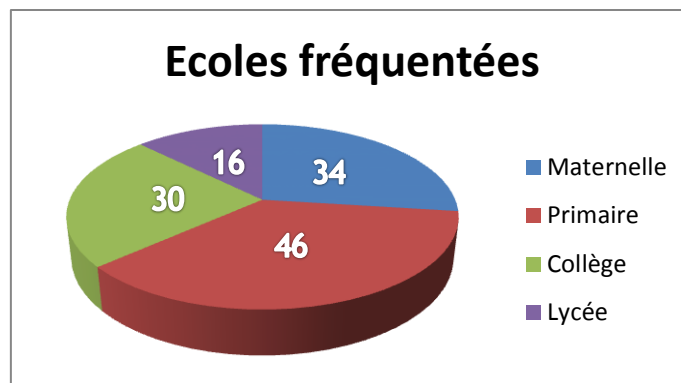
C. Financement

De la compétence de l'Etat, l'intégralité du financement en dotation globale de fonctionnement est assurée par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale de la Moselle par conventionnement annuel.

D. Faits marquants

Les travailleurs sociaux sont amenés à mettre en place un réseau partenarial optimisant l'accompagnement des ménages ; ce réseau existe avec le CEGIDD, la PMI pour la santé, les centres socio-culturels pour l'apprentissage du français, les associations caritatives.

Pour l'année 2018, 126 enfants ont été scolarisés :



Les familles accompagnées sur le secteur de Sarreguemines font largement participer leurs jeunes enfants à l'activité "*Lire et faire lire*" organisée par le CHRS.

Des cours de français sont dispensés gratuitement aux parents d'enfants scolarisés ; ces cours ont lieu au collège Jean Jaurès à Sarreguemines et leur objectif est de favoriser l'intégration des enfants.

Accueil des stagiaires

Le Pôle Hébergement Logement et Réinsertion Sociale s'implique dans le parcours de formation des métiers du secteur social (moniteur éducateur, éducateur spécialisé, assistant de service social, conseiller en économie sociale et familiale...) en se positionnant sur l'accueil de stagiaires.

15 stagiaires ont ainsi été accueillis en 2018 :

FORMATION SUIVIE	NOMBRE
Educateur spécialisé 3 ^{ème} année	4
Educateur spécialisé 2 ^{ème} année	2
Educateur spécialisé 1 ^{ère} année	2
Assistant de service social 3 ^{ème} année	2
BTS ESF 1 ^{ère} année	2
TISF 1 ^{ère} année	1
Moniteur éducateur 2 ^{ème} année	1
D.E. CESF	1

Maison Relais

A. Objectifs

En 2009, l'UDAF a déposé un projet de création d'une maison relais en partenariat avec un bailleur social NEOLIA Lorraine. Ce projet concrétisé, la structure a

accueilli ses premiers occupants en septembre 2011. Elle est située au cœur d'un quartier « populaire », la Cité des Chênes à Hombourg-Haut.

La circulaire DGAS/SDA n° 2002-595 du 10 décembre 2002 relative aux maisons relais précise que « la maison relais est destinée à l'accueil de personnes à faible niveau de ressources, dans une situation d'isolement ou d'exclusion lourde, et dont la situation sociale et psychologique, voire psychiatrique, rend impossible, à échéance prévisible, leur accès à un logement ordinaire. Les maisons relais s'adressent de manière privilégiée aux personnes fréquentant ou ayant fréquenté de façon répétitive les structures d'hébergement provisoire et qui ne relèvent pas des structures d'insertion de type CHRS ni d'un logement autonome. Il est important de rappeler que la maison relais ne s'inscrit pas dans une logique de logement temporaire mais bien d'habitat durable, sans limitation de durée, et offrant un cadre semi collectif valorisant la convivialité et l'intégration dans l'environnement social ».



B. Eléments statistiques

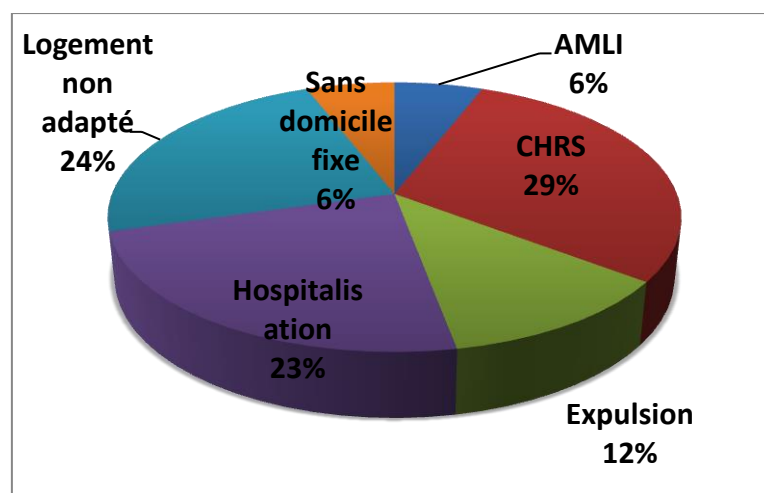
La maison relais propose 25 places destinées à des personnes isolées, des couples et des familles. Elle se compose de 14 appartements répartis en dix T2 pour des personnes seules, un T3 pour un couple ou deux adultes avec ou sans lien de famille, deux T4 et un T5 pour des familles, et d'un quinzième appartement collectif de type T3 dédié aux animations. Cet appartement est le lieu de travail de l'hôte. Ce travailleur social a pour fonction essentielle l'animation et la gestion de la structure.

Notre maison relais s'inscrit pleinement dans le tissu social de Moselle-Est et les différentes demandes sont adressées par des travailleurs sociaux de ce secteur mais aussi de l'ensemble du département.

En 2015, les trois demandes étudiées se répartissent de la manière suivante :

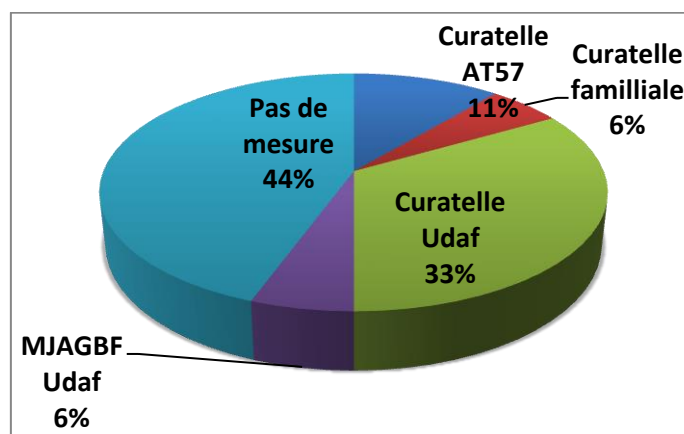
- une famille monoparentale avec enfants, hébergée en CHRS,
- une demande d'un homme seul, hospitalisé en CHS,
- une demande d'une femme seule, en logement non adapté.

Situation des résidents présents en 2015 avant admission



Les ressources des résidents se situent pour une grande part au niveau de minima sociaux tels que l'AAH, le RSA, pension d'invalidité ou retraite.

Un nombre non négligeable des résidents bénéficie du fait de leur problématique médicale ou sociale d'une mesure d'accompagnement budgétaire, ou d'une mesure de protection de la personne. Le mandataire judiciaire devient notre interlocuteur pour les questions de redevance d'occupation ou de charges.



Au cours de l'année 2018, la répartition par genre s'est faite comme suit :

- 9 femmes,
- 9 hommes,
- 12 enfants dont 5 font l'objet d'une mesure de placement dans une Maison d'Enfant à Caractère Social (MECS),
- 1 petit enfant.

En 2015, la maison relais a accueilli des enfants de 0 à 21 ans, la plus jeune résidente 27 ans, et la plus âgée 63 ans, le plus jeune résident 27 ans, et le plus âgé 58 ans.

C. Financement

Le financement de la structure relève de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale, dans le cadre d'une convention annuelle. Le prix de journée de 16 euros par jour par résident est national.

D. Faits marquants

Pour aborder les questions de soins et de promotion de la santé, un « Café Santé » se déroule à la maison relais tous les 15 jours, cette action est financée par l'ARS dans le cadre du PRAPS. Animé par la chargée de mission santé de l'UDAF, ce programme a pour objectifs de renforcer les capacités psycho-sociales des bénéficiaires et de leur permettre de développer des réponses adaptées à leurs besoins.

En 2015, 18 séances se sont tenues.

En parallèle au « Café Santé », la chargée de mission santé a également proposé aux résidents des activités à « l'extérieur » de la maison relais avec la participation :

- au Colon Tour (action de prévention du cancer du colon) le 23 février,
- à une pièce de théâtre « Arrêter le tabac tue » à Freyming-Merlebach le 5 mai,
- à l'exposition sur le corps humain « Körperwelt » à Sarrebruck le 10 septembre,
- à une action menée par le Foyer Espoir sur l'alimentation le 28 octobre.

En 2015, à l'initiative d'une stagiaire BTS en économie sociale et familiale de deuxième année, un projet sur le thème des courses a été mené avec la réalisation d'une enquête auprès de résidents, une action de relève de prix dans les commerces habituellement fréquentés par nos usagers, une animation le 5 février dans notre espace collectif avec la présentation de conseils pratiques avec jeu, la mise à disposition d'une feuille de courses.

Une action spécifique sur la gestion des énergies a également été menée le 3 juin avec l'intervention de la chargée de mission du développement durable et du responsable de secteur de NEOLIA, et avec la participation de l'ADEME. Ce projet a été mené par le travailleur social embauché dans le cadre du CUI-CAE.

La mairie de HOMBURG-HAUT et plus particulièrement son CCAS, sont associés au projet de la maison relais depuis sa genèse. Cette implication a favorisé les interactions avec les infrastructures de la ville et l'invitation systématique de nos résidents aux activités et spectacles organisés par la commune ou son office de tourisme.

Près de 40 sorties ont été organisées par et pour les habitants sous l'organisation du travailleur social.

La maison relais est l'un des établissements travaillant avec la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et le Comité Départemental Olympique et Sportif pour une action sport auprès des femmes «bougez en Mos'Elles». En 2015, 18 séances de volley assis sont animées par le club volley-ball de Creutzwald.

Du fait du lien noué avec l'animateur des séances de volley, les résidents ont demandé à assister à deux matches du championnat de l'équipe première du club organisateur des séances (15 mars et 26 avril).



En 2015, deux élèves de l'IRTS de Lorraine ont effectué ou terminé leur stage de professionnalisation dans la structure sous le tutorat de l'hôte et du chef de service :

- une technicienne en intervention sociale et familiale du 3 novembre 2014 au 15 janvier 2015,
- une éducatrice spécialisée (2^{ème} année) du 14 septembre 2015 au 12 février 2016.

La maison relais a également accueilli 2 élèves du Lycée Blaise Pascal de Forbach pour un stage de :

- 1^{ère} année BTS SP3S
- 2^{ème} année BTS ESF.